

*Nous sommes là pour vous aider*



# **Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite au titre des périodes de stage en entreprise**

**au cours des années d'études supérieures**

Cette notice a été réalisée  
pour vous aider à compléter  
votre demande.

► **Pour nous contacter :**

vous désirez des informations complémentaires ;  
vous souhaitez nous rencontrer :

- appelez-nous au numéro unique 3960,
- connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr).

**3960**

**Service 0,06 € / min  
+ prix appel**

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.



15542\*01

Réf. S 5141 - 06/2016

## ► 1 - Informations générales

**Vous avez la possibilité d'effectuer un versement de cotisations** au titre des périodes de stage en entreprise effectuées dans le cadre de vos années d'études supérieures durant lesquelles vous n'avez pas cotisé suffisamment pour valider 4 trimestres.

Ce versement vous permet d'augmenter votre durée d'assurance d'un ou deux trimestres et ainsi d'améliorer votre retraite du régime général.

La demande d'évaluation vous permettra de connaître le montant du versement que vous pourriez effectuer. Elle ne vous engage à rien dans l'immédiat.

## ► 2 - Périodes de stage en entreprise concernées

Chaque stage en entreprise faisant l'objet de votre demande doit correspondre aux critères suivants :

- avoir été effectué dans le cadre des études supérieures ;
- avoir été effectué au sein de la même entreprise ;
- avoir duré au moins 2 mois consécutifs, ou non consécutifs s'il a été effectué au cours de la même année scolaire ou universitaire ;
- avoir débuté après le 14 mars 2015 ;
- avoir fait l'objet d'une convention tripartite signée par l'entreprise, l'établissement d'enseignement et vous-même ou votre représentant légal ;
- avoir donné lieu à une gratification.

## ► 3 - Délai de forclusion de la demande

La présente demande doit être transmise dans les 2 ans qui suivent la fin de chaque période de stage concernée.

## ► 4 - Effet des trimestres validés

Ce versement permettra d'atténuer l'effet de la décote (coefficient de minoration) lors de votre départ en retraite si vous n'avez pas la durée d'assurance requise pour obtenir le taux maximum (50 %).

## ► 5 - Montant de votre versement de cotisations

Le coût d'un trimestre est égal à 12 % de la valeur du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle la demande est transmise (par exemple 386 € pour une demande déposée en 2016).

## ► 6 - Modalités de paiement de votre versement de cotisations

Vous avez la possibilité d'effectuer votre versement par :

- un paiement comptant ;
- ou un paiement échelonné en mensualités sur 1 ou 2 ans.

Ces possibilités vous seront présentées dans la réponse que vous fera votre caisse d'assurance retraite à la présente demande.

## ► 7 - Articulation avec le dispositif de rachat de trimestres au titre des années d'études supérieures à tarif réduit

Le nombre de trimestres rachetés au titre des périodes de stage en entreprise et au titre des années d'étude supérieures à tarif réduit est limité à 4.

## ► 8 - Pièces justificatives à joindre selon votre situation

**Vous devez fournir une photocopie lisible de :**

Quelle que soit votre nationalité.



toute pièce justifiant de votre identité : carte d'identité **ou** passeport ou titre de séjour ou toute autre pièce justificative d'état civil.

Au titre de chaque période de stage.



votre convention de stage  
**et** votre attestation de stage.

Si vous avez exercé une activité professionnelle au cours des années durant lesquelles vos périodes de stage ont été effectuées.



vos bulletins de salaire  
**ou** à défaut, tout autre justificatif d'activité.

## ► 9 - Où transmettre votre demande ?

Vous dépendez de la caisse de retraite :	Votre demande est à transmettre à l'organisme suivant :
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cnav Île-de-France</li> <li>■ Carsat Bourgogne-Franche Comté</li> <li>■ Carsat Centre Val de Loire</li> </ul>	Cnav – Île-de-France Agence VPLR-Rachats Île-de-France Immeuble Estréo 1-3 rue d'Aurion 93117 Rosny-sous-Bois
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Carsat Alsace-Moselle</li> <li>■ Carsat Aquitaine</li> <li>■ Carsat Auvergne</li> <li>■ Carsat Bretagne</li> <li>■ Carsat Centre</li> <li>■ Carsat Centre-Ouest</li> <li>■ Carsat Languedoc-Roussillon</li> <li>■ Carsat Midi-Pyrénées</li> <li>■ Carsat Nord-Est</li> <li>■ Carsat Nord-Picardie</li> <li>■ Carsat Normandie</li> <li>■ Carsat Pays de la Loire</li> <li>■ Carsat Rhône-Alpes</li> <li>■ Carsat Sud-Est</li> </ul>	Carsat Normandie Service GDS 5 avenue du Grand Cours CS 36028 76028 Rouen cedex 1
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CGSS Guadeloupe</li> </ul>	Quartier de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre BP 486 97159 Pointe-à-Pitre cedex
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CGSS Guyane</li> </ul>	BP 7015 Espace Turenne-Radamonthe Route de Raban 97307 Cayenne Cedex
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CGSS Martinique</li> </ul>	Place d'Armes 97210 Lamentin cedex 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CGSS Réunion</li> </ul>	4 boulevard Doret 97704 Saint-Denis cedex 9
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CSS Mayotte</li> </ul>	Place Mariage BP 84 97600 Mamoudzou

## ► Pour nous contacter :

vous désirez des informations complémentaires ;  
 vous souhaitez nous rencontrer :

- appelez-nous au numéro unique **3960**,
- connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr).

**3960** Service 0,06 € / min  
 + prix appel

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

*Cadre réservé à l'administration*

1<sup>re</sup> intervention le : \_\_\_\_\_

*Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.*

## **Votre identité**

Madame       Monsieur

Votre n° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Votre nom de famille (*nom de naissance*) : .....

Votre nom d'usage (*facultatif et s'il y a lieu ; ex. nom du conjoint ou de la conjointe*) : .....

Vos prénoms (*soulignez votre prénom courant*) : .....

Votre date de naissance : \_\_\_\_\_

Votre nationalité : .....

Commune de naissance : .....

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Département : ..... Pays : .....

## **Vos coordonnées**

Votre adresse : .....

.....

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : .....

Pays : .....

Votre adresse mail : .....

Votre téléphone : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Voir au verso

Réf. S 5141 - 06/2016

**Vos périodes de stage en entreprise pour lesquelles vous souhaitez racheter  
des trimestres**

Indiquez ci-dessous les périodes de stage que vous souhaitez valider

du | | | | | | | | | | au | | | | | | | | | |

du | | | | | | | | | | au | | | | | | | | | |

du | | | | | | | | | | au | | | | | | | | | |

**Activité professionnelle exercée au cours des années civiles durant lesquelles  
la ou les périodes de stage ont été effectuées**

Avez-vous exercé une activité professionnelle au cours des années durant lesquelles votre ou vos périodes de stage ont été effectuées ? **Oui**  **Non**

Si oui, merci de compléter les rubriques suivantes :

- Périodes d'activité : du | | | | | | | | | | au | | | | | | | | | |  
du | | | | | | | | | | au | | | | | | | | | |  
du | | | | | | | | | | au | | | | | | | | | |

- Nom et adresse de l'employeur :

.....  
.....  
.....

- Nature de l'activité (salarié du secteur privé, agent non titulaire de la fonction publique, fonctionnaire, commerçant, etc.) :

.....  
.....

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.**

**Je m'engage :**  
- à faciliter toute enquête pour les vérifier ;  
- à vous faire connaître toute modification de ma situation.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : ..... Le | | | | | | | | | |

**Votre signature :**

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.  
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).  
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.

**Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre les pièces indiquées dans les « pièces justificatives à joindre » (page III de la notice jointe).**